

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le Lotissement du Bourg**2 – Le cadre général du budget**3 – La section de fonctionnement**4 – La section d'investissement*1 – Le Lotissement du Bourg

- a) Le lotissement a été réalisé afin d'étendre le Bourg et permettre l'arrivée de nouvelles familles sur Albussac. L'installation de ces foyers redynamise la commune et les associations, fait vivre les professionnels installés dans le secteur et contribue au maintien des services publics (école, cantine, garderie, agence postale communale, mairie...).
- b) Quatorze lots ont été créés. Il en reste sept à vendre, au prix de 19,00 € TTC le m². Ce tarif peut sembler élevé mais il faut garder en mémoire que les terrains sont entièrement viabilisés : les raccordements en eau, assainissement, voirie, électricité et téléphone sont existants.

2 – Le cadre général du budget

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au budget primitif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Lotissement. Il est voté par le conseil municipal. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget a été voté le 14 avril 2017. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Le budget primitif du Lotissement est constitué par l'ensemble des écritures de variation des stocks de terrains aménagés.

3 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement constate le stock initial au 1^{er} janvier, les opérations à réaliser en cours d'année (cessions de lots, publicité, intérêts d'emprunt...) et le stock final au 31 décembre.
- b) Le budget primitif s'équilibre à 195 386 €.

c) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	16 849	Ventes de terrains aménagés	69 635
Dépenses de gestion courante	2	Produits de gestion courante	2
Dépenses financières	1 444	Ecritures d'ordre entre sections	124 305
Ecritures d'ordre entre sections	175 647	Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	1 444
Ecritures d'ordre à l'intérieur de la section	1 444		
Total	195 386	Total	195 386

4 – La section d'investissement

- a) La section d'investissement constate la reprise du résultat, le remboursement d'emprunt, les stocks aux 1^{er} janvier et 31 décembre.
- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	39 473	Ecritures d'ordre entre sections	175 647
Remboursement d'emprunt	11 869		
Ecritures d'ordre entre sections	124 305		
Total	175 647	Total	175 647

- c) Le stock de terrains aménagés au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 106 009,63 €.
- d) La vente des lots permettra de résorber le déficit qui provient de l'absence de cession en 2015 et 2016.



Le Maire,

MEILHAC Sébastien